



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 15 mars 2016

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Secrétariat permanent du
comité technique
ministériel de
l'éducation nationale

Affaire suivie par
Guylène DUPONT

Téléphone
01 55 55 40 64

Courriel
guylene.dupont
@education.gouv.fr

72, rue REGNAULT
75243 PARIS CEDEX 13

**Attestation de passage
au comité technique ministériel de l'éducation nationale (CTMEN)**

La directrice générale des ressources humaines certifie que, lors de la séance du 14 mars 2016, le CTMEN a examiné le projet de décret suivant :

- projet de décret modifiant le décret n° 2007-1290 du 29 août 2007 relatif aux conditions d'application à Mayotte des dispositions statutaires relatives aux professeurs des écoles.

Lors de cet examen, l'administration et les représentants des personnels n'ont pas présenté d'amendement.

Le vote sur le projet de texte a fait l'objet des expressions de vote suivantes :

Pour : 12 (FSU : 6 ; UNSA : 4 ; CFDT : 1 ; FGAF : 1)
Contre : 3 (FO : 2 ; CGT : 1)

La directrice générale des ressources humaines



Catherine GAUDY